\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mr. Abdul Haq Wasiq  
Director of Intelligence  
General Directorate of Intelligence  
Chaharahi Zanbaq  
Kabul  
Afghanistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Directeur,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude au sujet de l’arrestation arbitraire et de la détention du journaliste Mahdi Ansari.**

Le 5 octobre 2024, Mahdi Ansari a été arrêté arbitrairement par des membres du 40e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans, près de son bureau, dans le quartier de Dasht-e-Barchi, dans l’ouest de Kaboul. Au moment de son arrestation, des soldats talibans de la GDI l’ont encerclé et, sans aucune explication ni mandat d’arrêt, l’ont emmené au 40e District de la GDI. Les talibans ont fait valoir que Mahdi Ansari diffusait des informations hostiles au régime, affirmant être en possession de «preuves solides». Ils l’ont par la suite accusé de propagande contre les autorités talibanes de facto, une accusation fondée sur son travail de journaliste dans le cadre duquel il avait fait un reportage sur le premier anniversaire d’un attentat-suicide meurtrier perpétré contre la minorité chiite de Kaboul et avait commémoré le deuxième anniversaire de cette attaque sur sa page Facebook. Lors de son interrogatoire et de sa détention, il a été soumis à des mauvais traitements, notamment en étant maintenu à l’isolement. Sa santé mentale s’est fortement dégradée.

Le 1er janvier 2025, Mahdi Ansari a été jugé lors d’un procès inique devant le tribunal taliban de Kaboul, sans bénéficier de l’assistance d’un avocat et en l’absence de sa famille. Le juge taliban l’a accusé de propagande contre les autorités talibanes de facto, en référence à ses reportages passés et à l’exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression. Il a été condamné à un an et demi d’emprisonnement. Mahdi Ansari est toujours incarcéré au 40e District de la GDI, où sa famille, qui n’a été autorisée à lui rendre visite qu'au bout d’un mois, peut désormais le voir une fois par semaine seulement, et peut lui parler pendant cinq à six minutes dans un combiné, à travers une vitre.

La détention et la condamnation de Mahdi Ansari constitue une violation flagrante des droits à la liberté d’expression et à un procès équitable garantis au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l’Afghanistan est partie.

Aussi je vous prie instamment de:

* **libérer Mahdi Ansari immédiatement et sans condition;**
* **dans l’attente de sa libération, faire le nécessaire pour qu’il soit détenu dans des conditions respectant les normes internationales et qu’il ait accès régulièrement à des soins de santé appropriés, puisse consulter un avocat et recevoir les visites de sa famille;**
* **mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements visant les personnes qui défendent les droits humains et notamment celles qui font campagne de façon pacifique pour promouvoir le changement social et la non-discrimination.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_